



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

OBJET : 16-1 - CHEMIN DE LA PEYREGOUÉ / AVENUE DE DIANE - PARCELLE BH 141p - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA COPROPRIETE VILLA FLORIDA

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. André-Luc SEITHER à M. Yves DAHAN
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

239446

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 SEP. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le -4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Afin de clarifier les limites foncières de la copropriété « Villa Florida » 29, chemin de la Peyregoue / avenue de Diane, la Commune souhaite régulariser le statut juridique d'une emprise de terrain restée privée mais en nature de chaussée et trottoir.

La copropriété « Villa Florida » n'ayant pas vocation à gérer entretenir ou faire acte de police, il serait souhaitable qu'elle cède cette emprise.

C'est pourquoi par assemblée générale en date du 23 mai 2016, les copropriétaires de la « Villa Florida » ont donné leur accord à la Commune pour la cession au prix d'un euro d'une emprise à détacher de la parcelle BH n° 141 pour une surface d'environ 17 m², la superficie exacte sera établie par un géomètre expert.

Par ailleurs, il est ici précisé qu'aucune valeur marchande du sol n'est envisagée par la jurisprudence constante des tribunaux compétents, s'agissant d'une emprise affectée à de l'accès et de la voirie.

Tous les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une parcelle de terrain pour un montant d'un euro, sise 29 chemin de la Peyregoue / Avenue de Diane, appartenant la copropriété « Villa Florida » et cadastrée BH n° 141 d'une surface de 17 m² dont la superficie exacte sera établie par un géomètre expert ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits sur le budget 2016.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-1 - CHEMIN DE LA PEYREGOUE / AVENUE DE DIANE - PARCELLE BH 141p -
ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA COPROPRIETE VILLA FLORIDA -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2394-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2394-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions